



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 23 novembre 2021, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 604-17

Ce règlement amende le Règlement sur les permis et certificats numéro 604 afin d'inclure une exemption du prolongement et du raccordement au réseau d'aqueduc ou d'égout pour un immeuble situé dans le périmètre d'urbanisation.

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la MRC des Laurentides le 20 décembre 2021 et conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

Une copie du règlement est disponible à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse <http://www.valdavid.com/publications/>.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 20 janvier 2022

(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint